

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2026 – 005

Objet : Location d'un appartement T2 (lot 269)
Situés 1 route du Mont-Blanc, résidence Les Aquarelles – 74100 Vétraz-Monthoux,

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal pour la durée du mandat, par délibération N°2021.061 du 21 mai 2021,

Considérant que depuis le 04 janvier 2026, la commune est pleinement propriétaire de deux appartements et deux garages, situés dans le bâtiment B de la résidence Les Aquarelles, 1 route du Mont-Blanc – 74100 Vétraz-Monthoux,

DÉCIDE

- de louer l'appartement de type T2 référencé B016 (lot 269), d'une superficie de 46,70 m², situé au 2^{ème} étage du bâtiment B sis 1 route du Mont-Blanc - 74 100 Vétraz-Monthoux,
- de fixer le loyer mensuel de l'appartement à 524,00 €,
- de fixer le montant des charges de l'appartement à 100,00 €,
- de fixer le début de la location au mardi 27 janvier 2026,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 26/01/2026,
Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le

N° 2026-005

